

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 7

Artikel: Jean-Louis-Gabriel Reymond : ou l'insurrection des Boula-papey : suite
Autor: Monnet, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

appareil, d'un prix très peu élevé et d'un secours immédiat en cas d'incendie.

Les moyens employés actuellement pour éteindre les incendies sont puissants, quoique très imparfaits ; les pompes dont on se sert généralement arrêtent presque toujours les rapides progrès de la flamme. Mais dans bien des cas ces moyens ne peuvent être employés que tardivement, et souvent le feu a déjà causé de nombreuses dévastations avant l'arrivée des secours. Jusqu'ici, il n'était presque jamais possible d'arrêter l'incendie à sa naissance, d'éteindre en quelques secondes une flamme violente et de prévenir immédiatement de graves accidents en les combattant à l'origine. L'appareil de MM. Vignon et Carlier est toujours prêt à agir entre les mains les moins expérimentées ; l'extincteur, dont les effets sont d'une immédiate efficacité, comble cette regrettable lacune, en fournissant un obstacle à la formation des incendies. Il permet de combattre le feu dans la pièce la plus vaste sans y pénétrer, et en frayant une voie étroite pour sauver une personne entourée de flammes, il résout une véritable question d'humanité. Nos modèles actuelles rendent fréquents les incendies personnels chez les femmes, et l'extincteur se présente encore ici comme un souverain remède. Cet appareil, qui se présente à nous comme la solution du problème tant cherché de la disparition du fléau des incendies, est appelé à rendre de grands services à toutes les classes de la société.

Voyage de Genève à Londres,

en passant par Lausanne.

II.

Le cocher s'apercevant du trouble, par l'ébranlement surnaturel de la voiture et les clamours qui en sortaient, a arrêté et est accouru à la portière : Que diable est-ce donc tout ce train là, s'est-il écrié. — Mon ami, lui a répondu le ministre, en rasant sa perruque, et reprenant son souffle, puis-je, pour mon argent, m'établir dans votre coche ? — Pourquoi non, n'y a-t-il pas six places, trois à chaque fond, et vous n'êtes que six personnes, ce me semble. — C'est bien dit, mais il y a personnes et personnes ; voyez je vous prie l'espace qu'on laisse à la mienne, et jugez s'il est possible qu'elle s'y insinue. — Parbleu, jugez en vous-même s'il est possible de vous arranger en mettant ainsi tout le gras d'un côté et tout le maigre de l'autre ; il faut un peu les entremêler comme quand on fait des saucisses. — Comment donc, le gras et le maigre, qu'entendez-vous par là et que voulez-vous dire avec vos saucisses ? — Je veux dire que vous vous placiez sur le devant, et qu'un de ces trois messieurs, qui sont beaucoup moins chargés de cuisine, se place entre ces deux dames. — Moi, sur le devant ? y pensez-vous ? mon ami, d'oser faire une telle proposition à un homme de mon caractère ? — Ah, ma foi, pardon, monsieur le pasteur, je veux être pendu si je pensais dans ce moment à votre caractère ; mesdames, que l'une de vous deux ait la complaisance, en considération du caractère de monsieur le pasteur.... — Ah ! vraiment, ce ne sera pas moi, s'est écrié l'une ; ah ! vraiment, ni moi non plus a glapi l'autre. — Eh bien, vraiment a dit l'apôtre, je le ferai, il est cependant bien étrange qu'un homme de mon caractère...., et s'adressant à nos trois maigres figures, messieurs, que le plus mince de vous ait donc la bonté de s'introduire dans ce déroit, et je prendrai sa place. Le Genevois, à qui cette qualité ne pouvait être disputée, a accepté l'invitation, et le coche a repris sa marche.

Ce ministre, à sa morgue pastorale près, était un aimable homme, d'un esprit jovial, et même un peu bouffon ; il nous a régaliés de jolis contes, dont ces dames ont ri de tout leur cœur

secouant leurs grosses épaules ; elles ont été si contentes qu'elles lui ont offert à diverses fois de changer de place, ce qu'il n'a point voulu accepter.

Les gens à large bedaine ont ordinairement l'humeur gaie ; la conversation n'a pas tarri jusqu'à Moudon, où nous sommes arrivés nuit close. Cette ville est la première en rang des quatre bonnes, et fut la dernière qui se décida à embrasser la Réformation, en rechignant, regrettant fort son saint de bois doré tout neuf, qui avait beaucoup coûté, et devenait inutile par le changement de religion. Les Moudonnois le revendirent, à quelques écus de perte, à une paroisse du canton de Fribourg, sous la réserve expresse qu'ils pourraient le racheter au même prix dans l'espace de dix ans, au cas qu'ils vinssent à reprendre l'ancienne religion.

La plus grosse de nos deux bourgeois n'a point paru dans le coche, au grand contentement du ministre qui s'est placé sur le derrière.

Din à Payerne, petite et ancienne ville, renommée pour l'industrie, l'activité, la tempérance et l'opulence de ses habitants. On y montre une pièce des plus remarquables.

Un squelette de forme antique,
Pendu sous un sombre portique.
Ce respectable monument
Couvrit jadis élégamment
Le mulot d'une dame Berthe,
Reine illustre, fileuse experte,
Qui dans cette ville régnait,
Et sur cet animal filait.

On voit sur le devant de cette machine un petit trou rond dans lequel on dit que cette princesse enfila le bâton de sa quenouille. Cependant la plupart des savants de Payerne prétendent que cette reine n'a jamais résidé dans leur ville et assurent que cette selle a appartenu à Jules-César, et que ce trou était celui où cet empereur enfila son bâton de commandement.

Passé à Avenches, petite ville, autrefois grande ; on y voit quantité d'antiquités romaines. Il y a quelques années qu'un bourgeois de cette ville ayant déterré dans son verger plusieurs médailles du haut empire, les fit dorner, après les avoir soigneusement nettoyées d'une vilaine rouille verte qui les couvrait, et en fit présent à un seigneur de Berne.

Couché à Morat. A demi lieue de cette ville, près d'un lac, est une chapelle qui renferme les ossements de huit mille Bourguignons tués à la bataille que leur duc Charles-le-Téméraire perdit contre les Suisses en 1476. Il y pérît aussi un grand nombre de mulets, de chevaux et d'ânes, dont on eût soin d'entremêler les os avec ceux des hommes, pour faire croire à la postérité que plusieurs de ces Bourguignons étaient des géants formidables, supercherie qui ne pouvait manquer de donner bien plus de brillant à la bravoure des vainqueurs.

Ce fut, dit un historien contemporain (Pierre de Comines), un chariot chargé de peaux de moutons que le comte de Romont enleva à un Suisse, qui donna lieu à cette tuerie ?

Quoi, des peaux à toison de laine
Ont pu causer d'aussi sanglants débats
Pour fournir tel monceau d'ossements de soldats ?
L'objet en valait-il la peine ?
Si c'eut été pour une toison d'or,
Du moins l'appât d'un tel trésor
Eut mérité de risquer l'aventure
D'une telle déconfiture.

L'épitaphe latine placée sur la porte de ce charnier est un bel échantillon de la jactance helvétique ; en voici la traduction :

Ici par le sort d'un combat
Un due de haute renommée,
Faisant le siège de Morat,
Laissa les os de son armée.

(La suite au prochain numéro.)

Jacob-Louis-Gabriel Reymond,

ou l'insurrection des Bourla-papay.

II.

Le Conseil exécutif ordonna les mesures les plus

sévères pour rétablir l'ordre et punir les promoteurs du mouvement populaire qui se préparait. Le *Cercle des patriotes*, à Morges, fut fermé et une surveillance fut exercée sur tous les cabarets du canton. Le tribunal de Morges fut cassé et remplacé par des partisans de l'ancien régime. « Il semblait, dit M. Monod dans ses mémoires, qu'on eût cherché à pousser à bout les paysans. Après avoir aboli et rétabli les droits féodaux, modifié plusieurs fois les lois à ce sujet, on fit payer coup sur coup les nouvelles impositions, et l'on ordonna d'acquitter dans un terme donné les redevances arriérées... Alors le campagnard se trouva chargé de dettes. On vit dans un seul tribunal une cinquantaine de saisies de fonds demandées le même jour. Ajoutez à ces motifs d'exaspération, le mécontentement occasionné par l'expulsion hors du gouvernement, des représentants du Pays de Vaud, qui avaient la confiance du peuple. » Le préfet cantonal, chargé de faire exécuter les mesures de police contre les réfractaires, était entouré de partisans de l'ancien régime. Les milices du Pays de Vaud n'étaient réunies ni dans les exercices, ni dans les revues, afin de les soustraire aux officiers que la révolution de 1798 avait placés à leur tête ; ces milices étaient désorganisées et remplacées, chez nous, par des troupes soldées et par des troupes étrangères. Tout indiquait que le parti contre-révolutionnaire avait l'appui du gouvernement. Cependant les patriotes ne perdirent point courage ; une réunion de leurs délégués eut lieu secrètement à Payerne, dans laquelle il fut décidé qu'une insurrection générale aurait lieu au printemps ; des émissaires parcoururent les campagnes pour persuader les paysans que le seul moyen de se libérer était de détruire complètement les titres féodaux. Enfin, dans la nuit du 19 au 20 février 1802, une première attaque fut dirigée contre le château de La Sarraz, alors inhabité. Une bande d'hommes armés en forcèrent les portes, s'emparèrent des archives de la baronnie et brûlèrent ou jetèrent dans la Venoge tous les titres qui leur tombèrent sous la main. Le 13, un fort détachement de cavalerie occupait le district de Cossonay. Dans la nuit du 17 au 18 mars un même attentat eut lieu au château de Bière. Les perquisitions de la justice restèrent sans résultats ; aucun des coupables ne fut découvert, malgré la récompense de 600 liv. offerte par le préfet du Léman à celui qui pourrait les lui faire connaître.

Une circonstance inattendue vint tout à coup favoriser les projets des patriotes. Les troupes qui avaient été envoyées chez nous furent brusquement rappelées à Berne, où le gouvernement helvétique était menacé par le parti unitaire.

Dans la nuit du 50 avril au 1^{er} mai, une colonne de paysans, forte de 600 hommes, s'organisait dans le district de Cossonay et se dirigeait sur Lausanne aux cris de : *Vivent les paysans ! Paix aux hommes ! mort aux papiers !* Le préfet du Léman fit immédiatement établir un corps de garde devant la cathédrale dont la tour renfermait les archives du Pays de Vaud, et expédia un courrier extraordinaire à Berne. Mais lorsqu'il voulut faire réunir la milice de Lausanne, personne ne répondit à l'appel : « Allez, disaient les militaires,

» allez, Messieurs les seigneurs, défendre vos parchemins ; nous autres roturiers nous n'en avons point ! »

Les instructions des *Bourla-papay* portaient qu'ils devaient partir de chez eux le 1^{er} mai, à minuit, et se trouver à la pointe du jour à Prilly pour se joindre aux colonnes de la Côte, de Morges, d'Oron et entrer ensemble à Lausanne. Le préfet devait être pris pour otage avec d'autres magistrats, et les archives de la ville et du canton livrées aux flammes. Les *Bourla-papay* se transporteraient ensuite sur les autres points du pays pour brûler toutes les archives contenant des titres féodaux. Mais il y eut un malendu. Plusieurs colonnes trompées par cette expression : *le 1^{er} mai, à minuit*, ne se mirent en route que dans la nuit du 1^{er} au 2 mai, et la colonne de Cossonay arrivant seule au rendez-vous, se crut abandonnée et se dispersa. Dès le matin, on s'aperçut à Lausanne que beaucoup de paysans entraient en ville par la porte de Cossonay, puis retournaient sur leurs pas ; mais comme c'était jour de foire, cela ne fit pas grande sensation. Un détachement fut envoyé à Prilly pour saisir les dépôts d'armes des paysans. On ne trouva qu'une dizaine de fusils chargés à balles et quelques sabres, avec des munitions, au lieu *la Vallombreuse* ; les insurgés avaient eu le temps d'enlever les autres dépôts.

A la nouvelle de cette tentative, le Conseil exécutif avait dirigé sur Lausanne une compagnie d'infanterie helvétique et demandé au général Montrichard de mettre la troupe française à la disposition du préfet du Léman. En attendant ces renforts, un corps de volontaires à cheval s'était organisé, et, sous le commandement de M. Constant d'Hermenches, faisait des reconnaissances autour de Lausanne. Il eut une légère rencontre avec des paysans, près du Bois de Vaud, où M. Constant eut son cheval blessé et reçut une balle dans son manteau. Des scènes pareilles se passaient en même temps à Lonay près Morges.

(La suite au prochain numéro.)

L. M.

Un de nos abonnés nous communique les lignes suivantes :

« Quand on est jeune, jolie et riche, c'est beaucoup, vous en conviendrez, c'est même rare d'avoir avec tout cela de l'esprit. Cela se voit pourtant, même chez nous.

Assis l'autre jour à côté d'une jeune personne ornée de toutes les qualités sonnantes et physiques dont je viens de parler, je fus frappé de la rectitude de son jugement et de la vigueur de ses opinions à l'endroit du mariage. — Ne craignez-vous pas, lui dis-je, Mademoiselle, d'avoir plus d'autorité que votre mari, et que l'on ne dise, déjà le lendemain de ses noces, que c'est la femme qui porte..... vous savez, mademoiselle ? — Les culottes, vous voulez dire ? eh bien oui, Monsieur, je ne le cache pas, mais ce sera pure calomnie, car je dissimulerai si bien le vêtement dont vous parlez sous une telle ampleur de jupons, que ni mon mari, ni ses amis ne seront capables de l'apercevoir.....

— Hein ! que dites-vous de la réplique, Monsieur le rédacteur ? J'attends vos réflexions. »

L. MONNET ; — S. CUÉNOUD.